

**COMPTE RENDU RÉUNION N° 5-2024**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC**  
**DU 28 JUIN 2024 A 18H A LA MAIRIE**

Présents : M. DUPONT, Mme GORGAS, M. LA SOUDIERE Mme DELHOUMEAU, M. FUSEAU, M. PAILLAT, Mmes DARMAILLAC, DELMON, NEOLIER, RANSON.

Excusés : Mme MANGEARD, MM. LESPINARD.  
M. PONTCHARRAUD a été élu secrétaire de séance.

**. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 4 DE LA RÉUNION DU 24 MAI 2024**

Le compte rendu envoyé par voie électronique est approuvé à l'unanimité.

**. GRAND COGNAC APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT N° 42 ET 43**

Lecture du courrier de Grand Cognac et présentation des rapports de la CLECT : N° 42- Transfert de l'ALSH de Gensac la Pallue – N° 43- Transfert de deux associations sportives : Sport et Loisirs Golf du Cognac, et les Ailes Cognaçaises. Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

**. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE AU SERVICE TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE**

Création d'un poste d'Adjoint Technique non permanent de catégorie C, Indice selon la grille indiciaire du grade ainsi que 10 % de congés payés, supplément familial le cas échéant, à raison de 35 heures hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 15/07/2024, pour le remplacement des agents durant leurs congés d'été.

**. TAXE D'AMÉNAGEMENT**

M. le Maire explique que suite à l'approbation du PLUi, il faut reprendre une délibération concernant le taux de la taxe d'aménagement avant le 01/07/2024 pour une application au 01/01/2025. La dernière délibération date du 28/11/2011 pour une application au 01/03/2012 et le taux voté était de 2.5 %. M. le Maire propose de ne pas l'augmenter et de maintenir le taux de 2.5 %.

**. ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES HAIES LE LONG DES VOIES PUBLIQUES**

M. le Maire propose qu'un arrêté stipulant que les administrés devront entretenir devant leur domicile soit pris selon le modèle d'une commune qui a été validé par les services de l'AMF. Application en septembre ou octobre.

**. BUDGET COMMUNE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

M. le Maire informe que l'éclairage du nouveau parking place de la Groie a été oublié lors de l'étude du projet. Le SDEG a établi un devis d'un montant de 22 364.81 € TTC. La contribution de la commune est de 7 285.40 € H.T. Le reste est pris en charge par le SDEG soit un montant de 15 079.41 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable et une décision modificative sera inscrite au budget.

**. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

M. le Maire rappelle que Mme Jennifer Miant est recrutée depuis le 02 avril dernier pour une durée de 6 mois au poste de secrétaire à la mairie. Il propose de ne pas renouveler son contrat mais de la stagiairiser à compter du 01/10/2024.

**. AVANCEMENTS DE GRADE – CRÉATIONS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Compte tenu de l'avancement de grade au 22/08/2024 de Mme Aline Ballet, fonction d'A.T.S.E.M, au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe et de l'avancement de grade au 01/09/2024 de Mme Agnès Lecalme, agent polyvalent à l'école, au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe ; le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les deux postes à compter du 01/09/2024.

**. INFORMATIONS DIVERSES**

DETR Aménagement du Bourg

Par courrier en date du 13 juin 2024, la Préfecture informe qu'une subvention de 83 508.06 € sur un montant de 278 360.20 € H.T. est accordée au titre de la DETR pour l'aménagement du Bourg.

M. le Maire informe que ce montant sera moindre au vu du montant du marché qui est inférieur à celui estimé.

Fête du 13 juillet

Le pilotage est effectué par la commune et l'association la Boule Nercillacaise. Vendredi 12/07 à 9h30 montage des tivolis. 13/07 début des festivités à 15h avec jeux de boules, cartes, jeux en bois pour les enfants ; 20h pique-nique et 23h tir du feu d'artifice suivi du verre de l'amitié. Lundi 15/07 à 9h30 démontage des tivolis.

Fin de la réunion à 19 h.

Le Secrétaire,  
Ludovic PONTCHARRAUD

